



COMMISSION REGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

ANNEXE AU PROCES-VERBAL N°24

30 mai 2025

Téléconsultation

Présents : Président : Mendes Viano
Denis Rouxelin, Aubert Thierry, Bourel Valérie

RECTIFICATIF

ANNEXE 7 AUX R.G – OBLIGATIONS EN EQUIPES JEUNES ET FEMININES

La Commission,

Après vérification de certains éléments,

Confirme que les clubs suivants **ne sont pas en infraction** au titre des obligations de l'Annexe 7 :

- ❖ REG 1 – US LUNNERAYSIENNE – équipe U11F
- ❖ REG 3 – US DUCEY ISIGNY – équipe U13F
- ❖ REG 3 – ASL CHEMIN VERT – Ent. Senior F (Us Authie)

La Commission dresse la liste définitive des clubs en infraction :

CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ

Niveau	Nom de club	N° club	Motif	Infraction	Sanctions
REG 1 F	Fc St Lo Manche 1	500088	Infraction animation (manque licences)	1 ^{ere} année	Interdiction d'accéder
REG 1 F	Avt G. Caen Football 1	509857	Infraction animation (manque licences)	1 ^{ere} année	Interdiction d'accéder
REG 1 F	Us Alençonnaise 61 1	544828	Infraction animation (manque licences)	1 ^{ere} année	Interdiction d'accéder
REG 1 F	As Villers Houlgate 1	582314	Infraction animation (manque licences)	1 ^{ere} année	Interdiction d'accéder
REG 1 F	As De Cherbourg F. 1	500144	Infraction animation (manque licences)	3 ^{eme} année	Interdiction d'accéder + retrait de 6pts au classement en REG 1 F



CHAMPIONNATS REGIONAUX MASCULINS

Niveau	Nom de club	N° club	Motif	Infraction	Sanctions
Régional 1	Us De Bolbec 1	563635	Infraction équipe féminine (Nombre de plateaux)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Fc Val De Saire 1	547117	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Fc Troarn 1	518084	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Co Ceauce 1	512981	Infraction équipe formation (Ent. avec US ANDAINE : une seule équipe pour deux obligations)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Us D'Andaine 1	544951	Infraction équipe formation (Ent. avec CO CEAUCE : une seule équipe pour deux obligations)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	As Potigny V.C.U. 1	546443	Infraction équipe formation (Absence d'équipe)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	As Ourvillaise 1	501474	Infraction équipe formation et féminine (Absence d'équipes)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Es Tourvillaise 1	501559	Infraction équipe formation et féminine (Absence d'équipes)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Belleville Fc 1	518077	Infraction équipe féminine, formation, préformation, animation (absence d'équipes)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	O. De Darnetal 1	500390	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Fc Tourville Riviere 1	529361	Infraction équipe formation et féminine (Absence d'équipes)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	As Canton D'Argueil 1	542524	Infraction équipe formation et féminine (Absence d'équipes)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Co Cleon 1	512604	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	As Andresienne 1	517511	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{ère} année	Interdiction d'accéder
Régional 3	Bso Football 1	532116	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	2 ^{ème} année	Interdiction d'accéder + retrait de 3pts au classement en REG 3
Régional 3	As Ste Adresse But 1	501632	Infraction équipe féminine (Manque de licences)	2 ^{ème} année	Interdiction d'accéder + retrait de 3pts au classement en REG 3
Régional 3	Us Auffay 1	501386	Infraction équipe formation et féminine (Absence d'équipes)	2 ^{ème} année	Interdiction d'accéder + retrait de 3pts au classement en REG 3

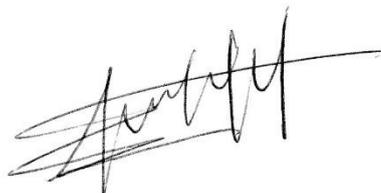
Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Le Président



Viano MENDES

Le Secrétaire



Thierry AUBERT

